Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche (BE2FR)** **Suivi par : Anne HOSATTE / Françoise DAGUENE** **Tél. : 01-49-55-48-91 ou 01-49-55-42-77** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de l'enseignement privé**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2020-118** **18/02/2020**

Date de mise en application : 14/02/2020
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Modification du calendrier de la campagne de mobilité des agents contractuels de droit public exerçant au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État, pour la rentrée scolaire 2020.

Destinataires d'exécution
D.R.A.A.F./SRFD (services régionaux de la formation et du développement) ; D.A.A.F./SFD (services de la formation et du développement) Établissements d'enseignement agricole privés sous contrat relevant de l'article L.813-8 du code rural.

Pour information
Inspection de l'Enseignement Agricole ;
Fédérations (CNEAP/UNREP) ;
Organisations syndicales de l'enseignement privé agricole.

Résumé :

Textes de référence :décret n° 89-406 du 20 juin 1989 (articles 11 et 46 à 51) modifié relatif aux contrats liant l'État et les personnels
enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L.813-8 du code rural ;
SG/SRH/SDCAR/2020-83 du 06/02/2020 : campagne de mobilité des agents contractuels de droit public exerçant
au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État, pour la rentrée scolaire 2020.

La présente note a pour objet de modifier le calendrier du mouvement de l'emploi 2020.

Les modalités du mouvement de l'emploi 2020 demeurent identiques à celles définies dans la note de service SG/SRH/SDCAR/2020-83 du 6 février 2020 relative à la campagne de mobilité des agents contractuels de droit public exerçant au sein des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État, pour la rentrée scolaire 2020.

Pour le ministre, et par délégation

Le chef du service des ressources humaines,	**Le directeur général de l'enseignement Et de la recherche,**
Jean-Pascal FAYOLLE	**Philippe VINÇON**

ANNEXE 10 –Calendrier du mouvement de l'emploi 2020 (modificatif) (1/2)

Nature de l'opération	Acteurs	Date
Publication de la note n°2019-849 du 19 décembre 2019 relative aux DDP au BO du ministère	SRH/BE2FR	19/12/2019
Date début saisie des DDP dans PHOENIX	CE	14/01/2020
Date limite de remise des DDP au chef d'établissement	Enseignants	24/01/2020
Date limite de saisie et de proposition des DDP et de l'annexe liste des DDP dans PHOENIX	CE	04/02/2020
Date limite de validation des DDP dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	07/02/2020
Date début de saisie et de dépôt des propositions de réductions-résiliations de contrats (annexes 1,2 et 3) dans PHOENIX	CE	10/02/2020
Début de saisie des postes dans PHOENIX	CE	10/02/2020
Date limite de transmission des projets de proposition aux représentants du personnel et aux agents concernés	CE	**27/02/2020***
Date limite de saisie dans PHOENIX et d'envoi au SRH des propositions de réductions-résiliations de contrats (annexes 1,2 et 3)	CE	**06/03/2020****
Date limite de déclaration des postes vacants	CE	**06/03/2020****
Début de vérification et validation des propositions de réduction / résiliation de contrats et de la liste des postes proposés dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	**09/03/2020*****
Date limite de validation des propositions de réduction / résiliation de contrats et de la liste des postes proposés dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	**13/03/2020*****
Réunion des cellules régionales de l'emploi	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	Du 06/03/2020 au 17/03/2020
Publication de la liste définitive des postes vacants ou susceptibles de l'être sur Bo-Agri	SRH/BE2FR	Au plus tard le 19 mars 2020
Date limite de transmission des relevés de conclusions des réunions des cellules régionales	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	19/03/2020
Réunion CCM (examen des propositions de réduction et de résiliation de contrat)	SRH/BE2FR	02/04/2020
Notification des résultats de la CCM aux agents concernés par les réductions et résiliations de contrat	SRH/BE2FR	08/04/2020
Date limite de réception des formulaires de candidatures (annexes 4 et 6)	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	03/04/2020
Date de début de saisie des candidatures dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	24/03/2020
Date limite de saisie des candidatures dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	10/04/2020
Date de début de saisie des avis dans PHOENIX	CE	15/04/2020
Date limite de saisie des avis dans PHOENIX	CE	22/04/2020
Date de début de vérification et au besoin de saisie des avis dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	23/04/2020

** : Date initialement prévue au 19 février et reportée au 27 février pour les représentants du personnel et agents concernés*
*** : Date initialement prévue au 27 février et reportée au 6 mars pour les chefs d'établissement*
**** : Dates initialement prévues respectivement le 28 février et 5 mars et reportées au 9 mars et 13 mars pour les SRFD/SFD*

ANNEXE 10 –Calendrier du mouvement de l'emploi 2020 (modificatif) (2/2)

Nature de l'opération	Acteurs	Date
Réunion des cellules régionales de l'emploi****	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	Du 06/04/2020 au 24/04/2020
Date limite de transmission des relevés de conclusions des réunions des cellules régionales***	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	05/05/2020
Date limite de saisie des avis dans PHOENIX	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	29/04/2020
Réunion CCM (examen des candidatures – 1er tour)	SRH/BE2FR	19/05/2020
Publication des résultats du premier tour sur Chlorofil	SRH/BE2FR	26/05/2020 (date prévisionnelle)
Date limite de réception des avis motivés du chef d'établissement sur la proposition du ministère pour pouvoir un poste vacant	SRH/BE2FR	08/06/2020
Réunion des cellules régionales de l'emploi****	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	Entre le 25/05/2020 et 05/06/2020
Date limite de transmission des relevés de conclusions des réunions des cellules régionales****	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	09/06/2020
CCM (examen des candidatures – 2ème tour)***	SRH/BE2FR	**18/06/2020**
Publication des résultats du deuxième tour par le SRH sur Chlorofil	SRH/BE2FR	22/06/2020 (date prévisionnelle)
Possibilité pour le chef d'établissement de proposer au recrutement un agent non prioritaire	CE	26/06/2020
Réunion (bilan) des cellules régionales de l'emploi****	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	Fin décembre 2020 –début janvier 2021
Date limite de transmission des relevés de conclusions des réunions des cellules régionales****	DRAAF/SRFD DAAF/SFD	29/01/2021

**** *: en cas de situations non résolues lors de la précédente CCM*

***** *: Date initialement prévue au 16 juin et reportée au 18 juin pour le SRH/BE2FR*